

FICHE DE DIALOGUE
pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME
(dont la 3^{ème} et la 3^{ème} module de découverte professionnelle 6h)
DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION
**« DECISION D'ORIENTATION PAR LES REPRESENTANTS
LEGAUX DE LELEVE »**

Ce dossier est accompagné d'une note explicative en pages 4 & 5
IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève :

Numéro d'identification de l'élève : / / / / / / / / / / / / / / MEF : / / / / / / / /

Date de naissance : Sexe : G F

LV1 : Option obligatoire LV2 (préciser laquelle) :

Adresse de la famille :

2^e TRIMESTRE : PHASE PROVISOIRE D'ORIENTATION

POUR VOUS AIDER, vous pouvez :

- Bénéficier d'un entretien personnalisé d'orientation.** Conduit par le professeur principal avec l'appui du conseiller d'orientation psychologue, il doit permettre à votre enfant de progresser dans la construction de son projet de formation et d'insertion.
- Participer** à des réunions d'information organisées par l'établissement.
- Consulter** le guide ONISEP « Après la troisième » distribué en établissement ou consultable au Centre de documentation et d'Information (CDI) au collège et au Centre d'information et d'orientation (CIO).

DEMANDE DE LA FAMILLE
(Intentions d'orientation)

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
(Cochez la case de votre choix)
Se reporter à la note d'information jointe en pages 4 & 5

2^{nde} GT ou spécifique
Précisez la spécialité pour la 2^{de} spécifique (hôtellerie ou TMD) :

2^{nde} professionnelle

Champ professionnel :	<input type="checkbox"/> Sous statut scolaire (en lycée professionnel) <input type="checkbox"/> Sous statut d'apprenti (en CFA). Dans ce cas, il vous appartient de trouver une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage .
Spécialité :	
Formation mixte :	

1^{ère} année de CAP
Spécialité.....
Pôle de niveau V :

Doublement

Date et signature du ou des représentant(s) léga(aux) :

A remettre à l'établissement pour le/...../2014

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT
(Avis provisoire du conseil de classe)

2^{nde} GT ou spécifique
 2^{nde} professionnelle
 1^{ère} année de CAP
 Doublement

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation

Recommandations du conseil de classe sur le choix de la famille :

.....

Date et signature du chef d'établissement :

RÉPONSE DE LA FAMILLE

Nous sommes en **accord** avec l'avis provisoire du conseil de classe
 Nous sommes en **désaccord** avec l'avis provisoire du conseil de classe
Dans ce cas rapprochez-vous de l'établissement.

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le/...../2014

DEMANDE DE LA FAMILLE

(Choix définitif)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Cochez la ou les case(s) de votre choix :

2nde GT ou spécifique

Précisez la spécialité pour la 2^{de} spécifique (hôtellerie ou TMD) :

2nde professionnelle

Champ professionnel :

Spécialité :

Formation mixte :

1^{ère} année de CAP

Spécialité.....

Pôle de niveau V :

Doublement

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le/...../2014

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

(Proposition du conseil de classe)

2nde GT ou spécifique

2nde professionnelle

1^{ère} année de CAP

Doublement

Motivation sur la proposition du conseil de classe en cas de refus du choix de la famille :

.....

Proposition d'orientation notifiée

le :/...../2014

Nom et signature du chef d'établissement :

RÉPONSE DE LA FAMILLE

(Cochez la case correspondante)

OU

Nous acceptons la proposition du conseil de classe, qui devient alors **décision définitive d'orientation**.

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le/...../2014

Nous n'acceptons pas la proposition du conseil de classe et prenons rendez-vous avec le chef d'établissement dans un délai de 3 jours.

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

A remettre à l'établissement pour le/...../2014

DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Si vous n'acceptez pas la proposition du conseil de classe, un entretien avec le chef d'établissement, en présence du professeur principal, est prévu le 2014.

A l'issue de cet entretien, la recommandation du chef d'établissement est :

Motivation de la recommandation :

.....

Date, signature et cachet du chef d'établissement :

REPONSE DE LA FAMILLE
SUITE AU DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

(Cochez la case correspondante)

OU

Nous suivons la recommandation du chef d'établissement formulée lors de l'entretien, qui devient **décision définitive d'orientation**.

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

Nous ne suivons pas la recommandation du chef d'établissement et demandons l'admission en :

- 2nde Générale et Technologique ou spécifique
- 2nde professionnelle
- 1^{ère} année de CAP
- Classe de 3^e (doublement).

Dans le cadre de l'expérimentation « décision d'orientation prise par les représentants légaux de l'élève » cette demande devient décision définitive d'orientation.

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

Procédure en cas de désaccord avec la proposition du conseil de classe
procédure spécifique dans le cadre de l'expérimentation
« décision d'orientation prise par les représentants légaux de l'élève »¹

En cas de désaccord entre la demande de la famille et la proposition d'orientation faite en conseil de classe en fin de 3^e trimestre, un temps de dialogue obligatoire est prévu. Cet échange entre la famille et le chef d'établissement associe le professeur principal.

A l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement, ce dernier peut maintenir ou revoir la proposition faite en conseil de classe.

La famille de l'élève peut accepter ou refuser cette proposition. Si le désaccord persiste et ne suit pas la recommandation du chef d'établissement, le passage est accordé dans la voie choisie par la famille, ceci dans le cadre de l'expérimentation « décision d'orientation prise par les représentants légaux de l'élève ».

¹ L'expérimentation « décision d'orientation prise par les représentants légaux de l'élève » ne concerne que six collèges de l'académie »

Note d'information
accompagnant la FICHE DE DIALOGUE
pour l'orientation à l'issue de la CLASSE de TROISIÈME
dans le cadre de l'expérimentation
« DECISION D'ORIENTATION PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX DE LELEVE »

Votre fille ou votre fils est actuellement en classe de troisième. Cette classe représente une étape importante pour la suite de sa scolarité. En effet, votre enfant et vous-même devez faire un choix parmi **3 voies d'orientation**.

Afin de préparer l'orientation de votre enfant, l'équipe éducative entretient un dialogue avec vous. Ce dossier a pour objectif d'organiser ce dialogue en recueillant vos demandes de poursuite d'étude et, en retour, de permettre à l'établissement de vous communiquer sa réponse.

Voie d'orientation : La seconde professionnelle

Le BAC PRO se prépare en 3 ans et permet soit de s'insérer sur le marché du travail soit de viser, sous certaines conditions, la poursuite d'études supérieures (BTS principalement). Si ce diplôme vous intéresse, vous pouvez choisir parmi les **spécialités** proposées dans l'académie de Créteil.

Voie d'orientation : La première année de CAP

Ce diplôme se prépare en 2 ans et vise soit l'entrée directe sur le marché du travail soit la poursuite d'études vers un bac pro. Si ce diplôme vous intéresse, il vous faut choisir parmi les **spécialités** proposées dans l'académie de Créteil.

Les formations de la voie professionnelle (Bac pro et CAP) peuvent se préparer de deux manières. Sous statut d'élève en suivant des cours au lycée professionnel et en effectuant des périodes de formation en milieu professionnel. Sous statut d'apprenti(e) en alternant des périodes de formation en centre de formation d'apprenti (CFA) et en entreprise. Il appartient à l'élève et à sa famille d'effectuer les démarches pour trouver un employeur.

Bac pro, CAP : quelle spécialité choisir ?

On observe que seulement quelques spécialités regroupent la plupart des demandes des élèves. Pourtant, il existe de nombreuses spécialités dans des champs professionnels très variés et qui peuvent correspondre aux goûts des élèves. De plus, certains diplômes qui offrent de bonnes perspectives sur le marché du travail sont peu demandés. N'hésitez pas à prendre RDV avec le COP (conseiller d'orientation psychologue) ou à vous rendre au CIO (centre d'information et d'orientation) pour recevoir un conseil personnalisé. La grande diversité des spécialités des formations de la voie professionnelle (CAP, Bac Pro) doit permettre à chacun de trouver l'orientation qui lui convient le mieux. Il est important de bien examiner toute l'offre de formation.

Attention, pour certaines formations, des modalités particulières sont prévues (exemple : entretien PassPro,...). Renseignez-vous auprès de votre établissement.

Voie d'orientation : La seconde générale et technologique et la seconde spécifique

La seconde générale et technologique est le premier niveau de la voie générale et technologique. Elle s'adresse aux élèves qui se sentent à l'aise dans les matières générales et qui envisagent des études supérieures. Cette voie conduit soit à l'une des séries de bacs généraux soit à l'une des séries de bacs technologiques. Si cette voie vous intéresse, vous pourrez choisir deux enseignements d'exploration au moment de l'inscription dans l'établissement. Certains enseignements d'exploration rares n'existent pas dans tous les établissements. La liste de ces enseignements d'exploration « rares » vous sera communiquée par l'établissement d'origine au mois de mars.

Quels enseignements d'exploration (EE) choisir ?

Les enseignements d'exploration ne constituent en aucune façon un pré-requis pour accéder à telle ou telle série de première. Ils ont vocation à faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels ainsi que les parcours de formation et les activités professionnelles vers lesquels ils ouvrent. Ils sont d'une durée d'une heure et demie chacun, soit 54 heures annuelles.

Les lycéens choisissent obligatoirement deux enseignements d'exploration dont un dans le domaine de l'économie : sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

Les autres enseignements d'exploration sont dans les domaines :

- **Scientifique et technologique : méthodes et pratiques scientifiques/ science de l'ingénieur/création et innovation technologiques*/ biotechnologies*/ santé et social*/ sciences et laboratoire*/écologie, agronomie, territoire et développement durable* (en lycée agricole).**
- **Littéraire : littérature et société/LV3 étrangère ou régionale/langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec).**
- **Artistique : création et culture design*/création et activités artistiques* (arts du son, arts du spectacle, arts visuels, patrimoines).**

**Enseignements d'explorations « rares » n'existant pas dans tous les établissements.*

Retrouvez la description des EE et toutes les explications nécessaires à votre choix sur le site www.onisep.fr


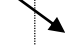


Il existe aussi 2 secondes spécifiques permettant de préparer le bac « hôtellerie » ou le bac technique « musique & danse, option instrument ». Si l'une des ces secondes vous intéresse, renseignez vous directement auprès des établissements qui la propose, dès le deuxième trimestre (adresses et numéros de téléphone disponibles dans le guide «Après la 3^{ème} », publié par l'ONISEP.

Le doublement

Les parents peuvent, de droit, obtenir le maintien de leur enfant dans son niveau d'origine. Le doublement ne doit être envisagé que comme une mesure qui profite réellement à l'élève.

LES GRANDES ETAPES DE L'ORIENTATION

Il faut bien distinguer l'orientation de l'affectation. La procédure d'orientation débute par la transmission de la fiche dialogue que vous venez de recevoir et aboutit à une décision qui concerne soit le passage dans le niveau supérieur (CAP, 2^{de} professionnelle ou 2^{de} GT) soit le redoublement :

FÉVRIER	INTENTIONS D'ORIENTATION	L'élève et sa famille expriment un souhait au moyen de la fiche dialogue parmi les choix possibles après la 3 ^{ème} : voie générale et technologique (2 ^{nde} GT ou spécifique)/voie professionnelle (Bac pro ou CAP) / doublement. Cette demande est provisoire .	
MARS	AVIS DU CONSEIL DE CLASSE (2 ^{ème} trimestre)	Suite aux souhaits des élèves et de leur famille, le conseil de classe formule une PROPOSITION D'ORIENTATION . Elle est provisoire .	
MAI	CHOIX DE L'ORIENTATION	L'élève et sa famille choisissent une orientation : la demande est définitive .	
JUIN	PROPOSITION D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE (3 ^{ème} trimestre)	<i>Accord de la famille</i> 	La proposition du conseil de classe devient DÉCISION D'ORIENTATION du chef d'établissement. Elle est définitive .
		<i>Désaccord</i> 	Entretien avec le chef d'établissement  
		La famille est d'accord : la proposition devient DÉCISION D'ORIENTATION du chef d'établissement. Si la famille n'est <u>pas d'accord</u> : COMMISSION D'APPEL .	

En parallèle, un dossier d'affectation vous sera transmis par votre établissement pour formuler des vœux en indiquant précisément la formation et l'établissement que vous souhaitez pour votre enfant. Vous pouvez formuler jusqu'à **4 vœux maximum** qui seront traités informatiquement par le logiciel national Affelnet. Pour une description complète de la procédure d'affectation, nous vous invitons à consulter le site académique (<http://orientation.ac-creteil.fr>) au mois de mars.